

Rapport public Parcoursup session 2023

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive d'Ile de France (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS d'Ile de France - Antenne de Vaires-sur-Marne - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	8	216	10	21	24
CREPS d'Ile de France - Antenne de Montreuil - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	6	216	12	39	24
CREPS d'Ile de France - Antenne de Châtenay-Malabry - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	11	216	24	44	24

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Fort d'une expérience dans le secteur des activités aquatiques et de la natation, le CREPS île-de-France propose des places en formation BPJEPS AAN au sein de quatre sites franciliens : Châtenay-Malabry, Montreuil, Paris, Vaires-sur-Marne.

ATTENTION : nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :
 - Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou de niveau 2 (PSE2) ou de leur équivalent en cours de validité ;
- Etre admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis ;
- Production d'un certificat médical de moins de trois mois au jour du déroulement du test d'entrée préalable et doit être conforme au modèle figurant en annexe IV de l'[arrêté de création du diplôme](#) ;
- de la production d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme au modèle figurant en annexe V de l'[arrêté de création du diplôme](#)

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation. En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu dans le 3° de l'article D212-27-1 du code du sport.

RAPPEL :

- Le CREPS Ile-de-France organise des sessions de PSE1, BNSSA et d'attestation de natation pour les candidats ayant besoin de valider ces prérequis. Les inscriptions sont possibles sur le site internet dans les rubriques suivantes [PSE1](#)- [BNSSA](#) - [attestation de natation](#) .

- Seuls seront convoqués à l'oral de sélection, les candidats préalablement inscrits sur la plateforme du CREPS via le lien suivant : <https://www.creps-idf.fr/formation.offre#TEP>

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

CREPS d'Ile de France - Antenne de Vaires-sur-Marne - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation :

La formation se déroulera du 18 septembre 2023 au 14 juin 2024.

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités aquatiques et de la natation met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées
- Organiser la sécurité des activités aquatiques
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau
- Gérer un poste de secours
- Participer au fonctionnement de la structure.

La formation est un parcours en alternance entre des heures en centre et des heures en structures d'alternance.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

CREPS d'Ile de France - Antenne de Montreuil - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation :

La formation se déroulera du 18 septembre 2023 au 14 juin 2024.

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités aquatiques et de la natation met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées
- Organiser la sécurité des activités aquatiques
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau
- Gérer un poste de secours
- Participer au fonctionnement de la structure.

La formation est un parcours en alternance entre des heures en centre et des heures en structures d'alternance.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

CREPS d'Ile de France - Antenne de Châtenay-Malabry - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation :

La formation se déroulera du 18 septembre 2023 au 14 juin 2024.

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités aquatiques et de la natation met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées
- Organiser la sécurité des activités aquatiques
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau
- Gérer un poste de secours
- Participer au fonctionnement de la structure.

La formation est un parcours en alternance entre des heures en centre et des heures en structures d'alternance.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur.

Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation (BPJEPS AAN) est une formation accessible aux candidats remplissant certains prérequis. Un classement est établi à l'issue de tests de sélection. Les candidats Parcoursup peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Prérequis :

Être titulaire du certificat de compétences PSE 1 ou de l'attestation FCPSAM (Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel), assorti de la mise à jour de la formation continue,

Être titulaire du diplôme BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) à jour de sa vérification de maintien des acquis,

Produire un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins de trois mois au jour du déroulement des sélections,

Obtenir l'attestation de niveau en natation 400 m en moins de 7 minutes 40 secondes ou être titulaire du pass'sports de l'eau et d'un pass'compétition.

Sélection :

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans la plateforme Parcoursup (Voir tableau synoptique) à savoir :

La motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat,

Le degré de pratique sportive du candidat en natation,

La proposition d'une structure d'alternance,

L'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.

La sélection des candidats a été faite par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier Parcoursup du candidat et d'un entretien oral. La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidats au vu du nombre de places ouvertes. La commission d'examen des vœux a procédé à l'étude des dossiers des candidats Parcoursup à partir des critères généraux d'examen. Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Le CREPS Ile-de-France propose des temps d'informations, cependant nous observons un manque de préparation des candidats aux épreuves physiques et une méconnaissance de ce qu'est le métier de maître-nageur sauveteur. Les candidats Parcoursup doivent, dans le cadre de leur projet de formation, se renseigner et se préparer davantage aux formations du sport et de l'animation. Il y a plus de 2 000 maîtres-nageurs sauveteur (MNS) en Ile-de-France, chaque année, le déficit est estimé entre 300 à 400 postes selon les syndicats professionnels. Tous les stagiaires obtenant leur diplôme sont en emploi à l'issue de la formation.

La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

Se préparer aux tests physiques de la mention/option,

Disposer de pré qualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, PS1, PSE1, PSE2, SB, BNSSA, CQP, ...),

Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un très bon niveau en structure (ex : club) en lien avec le diplôme visé,

Trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance,

Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.

Tout le long de la procédure Parcoursup, le CREPS propose aux candidats des actions de préparation à l'entrée en formation pour les placer en situation de réussite. Des journées d'informations aux métiers d'animateurs et d'éducateurs sportifs sont proposées par l'équipe du CREPS d'Île-de-France. Pendant ces temps d'informations, le Département de la Formation accompagne les candidats Parcoursup en explicitant les temps forts du parcours de formation du candidat et les perspectives d'insertion professionnelle : salons spécialisés, forum de l'orientation, journées d'informations sur site pour chaque formation, informations téléphoniques, temps d'information en visioconférence.

Dispositif de réussite :

Le CREPS Ile-de-France propose des sessions de formation pendant les vacances scolaires pour obtenir le BNSSA et le PSE1.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes en EPS	Notes et appréciations des professeurs	Notes en Terminale et notes dans le cursus STAPS éventuellement	Très important
	Notes de Français	Notes et appréciations des professeurs	Bulletin 1ère / note obtenue au bac de français	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Capacité à l'oral	Expression orale	Appréciations des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins scolaires / entretien de sélection	Essentiel
	Méthode de travail	Autonomie et capacité d'organisation	Champ "méthode de travail" de la fiche avenir	Important
	Expression écrite et qualité de la syntaxe	Capacités argumentatives, capacités à raisonner, cohérence avec le projet	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie dans le travail et capacité d'organisation	Capacité à travailler de manière autonome, prise d'initiatives	Champ "autonomie" de la fiche avenir / appréciation des professeurs / entretien de sélection	Essentiel
	Capacité à s'investir, à s'impliquer	Investissement dans le travail et dans son projet	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des	Très important

			bulletins scolaires / fiche avenir /projet de formation motivé	
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Maîtrise des exigences de la formation	Passage des pré-requis,obtention du niveau en natation,connaissances des options ,recherche de la structured'alternance	Engagement dans l'acquisition des prérequis et dans la préparation des épreuves de sélection	Essentiel
	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Cohérence entre le projet deformation et les avancées ducandidat sur les pré requis et laconnaissance des débouchés	Projet de formation motivé / entretien de sélection	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	pratique de la natation et niveau sportif	Rubrique activités et centres d'intérêts autour de la natation / diplômes sportifs	Essentiel
	Engagement citoyen et/ou associatif	engagement dans les activitésde la natation	Fiche avenir / projet de formation motivé / rubrique activités et centres d'intérêts	Essentiel

Signature :

Michel GODARD,
 Directeur de l'établissement Centre de Ressources,
 d'Expertise et de Performance Sportive d'Ile de France
 (CREPS)